



Ça se passe à Dallet

Sommaire

Infos Municipales :

- Réunion publique PLU
- Collecte de sang - Fête de la musique
- Bruits de voisinage
- Information sur pesticides
- Arrêté préfectoral - Voie verte
- Appartement à louer
- Brûlage de végétaux
- Centre de loisirs
- Mutuelle de village
- Bibliothèque municipale
- Calendrier des manifestations
- Compte-rendu du Conseil municipal du 13/06/2016

VOUS ETES TOUS CONCERNES

REUNION PUBLIQUE

Plan Local d'Urbanisme - Réunion Publique

28 juin 2016 - 18h00

Salle de la Fontaine - Mairie de DALLET



Le Conseil municipal a décidé, par délibération du 03/11/2014, de lancer la prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols et de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Après un cycle de réunions de travail, vos élus organisent une réunion publique pour une présentation de ce document très important pour l'avenir de notre village.



COLLECTE DE SANG

Jeudi 23 juin 2016 de 16h00 à 19h00

Salle polyvalente

par l'Etablissement Français du Sang

VENEZ NOMBREUX

BRUITS DE VOISINAGE

Les bruits de voisinage agissent de façon négative sur les individus. Facteur de stress et de discordes, ils peuvent avoir de graves répercussions sur la santé. Avant de recourir aux sanctions, des actes simples de civisme, non contraignants et efficaces peuvent régler à l'amiable les différends.

La tranquillité est un droit reconnu à chacun, de jour comme de nuit ; Respecter celle des autres est un devoir pour tous.

LE BON SENS ... RESPECT ET TOLERANCE POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

- **Tout bruit annoncé est mieux toléré** : pensez à prévenir vos voisins !
- **En habitat collectif** : n'oubliez pas que votre plancher est le plafond de votre voisin ;
- **En ce qui concerne le bricolage et le jardinage** : l'utilisation d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peut être effectuée que :

- Du lundi au vendredi de 8 heures à 20 heures ;
- Le samedi de 9 heures à 19 heures ;

Les propriétaires d'animaux, quels qu'ils soient, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage. Les propriétaires de chien sont tenus de limiter les aboiements.



La mairie a une nouvelle adresse mail : mairie.dallet@gmail.com

Numéro 48
JUN 2016

A noter !!!

Infos Municipales

NOTRE SANTE D'ABORD

Des contaminations dues à la présence de pesticides sont régulièrement relevées par Phyt'Auvergne dans les rivières et les nappes souterraines. Ces pollutions sont surtout dues à l'utilisation de produits phytosanitaires par les communes (désherbage des espaces publics) ainsi que par les particuliers. Le désherbage chimique souvent utilisé sur des surfaces peu perméables (ou lorsque les liquides rejoignent rapidement les cours d'eau) cause une importante pollution des rivières. **Ces constatations sont d'autant plus réelles pour Dallet qui est proche de l'Allier et des puits de captage.** Or, les services médicaux attirent notre attention sur le fait que ces pollutions chimiques sont associées à plusieurs pathologies graves.

Face à ces risques importants, la Communauté Européenne fixe l'objectif de distribution d'une eau de bonne qualité (notamment vis-à-vis des pesticides) d'ici 2021. En France le plan Ecophyto, issu du Grenelle de l'Environnement avec notamment la loi du 6 février 2014, modifiée par la loi de transition énergétique de 2015, interdit aux personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires dans la plupart des espaces ouverts au public (espaces verts, forêts, voiries, trottoirs, places ...) à partir du 1^{er} janvier 2017. **La municipalité de Dallet s'est donc engagée à respecter cette réglementation en suivant notamment les conseils de spécialistes de FREDON Auvergne.** Cet engagement aura des conséquences visibles sur notre environnement quotidien, qui seront plus détaillées dans des bulletins à venir. La municipalité vous donne, ci-après, quelques informations sur les actions qui seront vraisemblablement réalisées dans le cadre de la convention avec FREDON Auvergne :

- Planter un enherbement de type couvre-sol limitant le développement d'espèces spontanées sur des zones (qui seront précisées) ne nécessitant qu'une opération de tonte et pas d'utilisation de produits phytosanitaires.
- Détruire manuellement les plantes spontanées notamment en coupant l'herbe lorsqu'elle atteint la taille limite d'acceptabilité.
- Pour mieux respecter la santé et l'environnement, des informations seront données afin de nous faire prendre conscience de la nécessité d'une meilleure tolérance à la présence de végétation spontanée dans la commune.

Nous devons en effet nous préparer à prendre en main notre environnement le plus proche en imaginant, comme de nombreuses communes l'ont entrepris, des solutions partagées pour le bien-être de tous.

INFO VOIE VERTE



Par arrêté préfectoral N°16/01202 en date du 24 mai 2016, le personnel de la direction des routes et les personnes placées sous ses ordres (géomètres, prestataires...) sera autorisé, sous réserve des droits des tiers,

à pénétrer dans les propriétés privées pour exécuter les opérations nécessaires au projet d'aménagement d'une voie verte le long de la rivière Allier.



APPARTEMENT A LOUER



Un appartement communal de type 4, de 72m², s'est libéré au-dessus de la Poste. Comprenant une cuisine, un séjour, 3 chambres, une salle d'eau, un WC indépendant et une cave. Loyer hors charges: 486 €. **Dossier à déposer en mairie.**

BRULAGE DE VEGETAUX



Le brûlage de végétaux est réglementé et interdit dans le Puy-de-Dôme du 1^{er} juillet au 30 septembre. Des plaquettes d'informations sont à votre disposition en mairie ou sur le site internet de la Préfecture <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/reglementation-des-feux-de-plein-air-a1279.html>

A noter !!!

Infos Municipales



CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs de Dallet accueillera vos enfants dès 7h15 jusqu'à 18h30 pendant les vacances d'été. Fermé du 01 au 19 août inclus.
Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter Marie-France ou Élodie 04 73 83 24 25

THEMES DES SEMAINES D'ACTIVITE
CONTINENT / EAU / SPORTS / INCA MAYA / DESSINS ANIMES

LE 12/07/2016 : SORTIE PISCINE DE COURNON
Pique-nique et jeux au plan d'eau le matin / départ en bus 10h00 - retour 17h30

LE 20/07/2016 : STAGE DE BMX À LEMPDES
Départ à 8h45 retour à 17h15 - Stage accessible pour tous les enfants!
Draisienne pour les petits - Prévoir pique-nique

LE 22/07/2016 : STAGE D'ESCRIME (sur place)
Avec intervenant diplômé - Stage adapté à tous les âges

LE 30/08/2016 : SORTIE PUY DE MUR (pour les bons marcheurs !)
Départ 10h30 Prévoir pique-nique et chaussures de marche
Pour les petits, journée sur place avec pique-nique au bords d'Allier (land'art)

LE 31/08/2016 : BOUM DE FIN DE VACANCES

Informations, programme et tarifs disponibles auprès du centre de loisirs
2 avenue de Compains - 04 73 83 24 25



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque de Dallet recherche des bénévoles !
Vous voulez rencontrer d'autres personnes, vous impliquer dans la vie locale, occuper votre temps libre sans contrainte ou faire partager votre goût de la lecture :

Alors pourquoi pas vous ?

Nous avons besoin de vous pour faire vivre la bibliothèque, les activités y sont très variées : accueil des publics, prêt de documents, informatique, animations, formations, achat et équipement des documents...

Le personnel de la bibliothèque se tient à votre disposition pour satisfaire votre curiosité !



Ouverture

Lundi : 18h30 - 19h30
Jeudi : 9h00 - 10h30
Samedi : 10h00 - 12h30

Fermures exceptionnelles
du 14 au 16 juillet 2016 inclus
ainsi que du 8 au 28 août 2016 inclus.

Contacts: 07 84 23 32 91
ou dallet_bibliotheque@orange.fr

MUTUELLE DE VILLAGE

Selon la Mutualité française, la souscription aux complémentaires santé est en recul en France et le nombre de personnes sans couverture santé, en forte augmentation. Cela s'explique par l'augmentation constante des tarifs d'assurance santé et le désengagement croissant de la Sécurité sociale sur certaines prestations. Ainsi, de plus en plus d'assurés, fragilisés par la crise, ne peuvent accéder aux soins, en particulier pour ceux liés aux dents, à l'optique et à l'audition.
Une démarche a été engagée pour mettre en place une mutuelle de village afin de faciliter l'accès aux soins de santé pour tous les habitants. La mutuelle PRECOICIA propose des garanties et conditions tarifaires.

Les permanences

Des représentants de la mutuelle tiendront des permanences dans notre commune. Elles auront lieu au RDC de la mairie de Dallet (salle de la Fontaine).

Apportez vos tableaux de garanties actuelles, PRECOICIA établira une étude comparative et répondra à toutes vos questions.

lundi 3 et 24 octobre 2016 de 15h30 à 18h00

lundi 14 novembre 2016 de 15h30 à 18h00

jeudi 1^{er} et 5 décembre 2016 de 15h30 à 18h00



**Présentation publique
Mairie de Vertaizon
mardi 13 septembre 2016 à 18h00**

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
19 juin 2016	Fête de la musique	Comité des Fêtes	Bords d'Allier
23 juin 2016	Don du sang	EFS	Salle polyvalente
25 et 26 juin 2016	Spectacle théâtre	Amicale Laïque	Salle polyvalente
26 juin 2016	Concours Agility	Quatre pattes et compagnie	Bords d'Alliers
10/11 - 17/18 septembre 2016	Exposition photos	Dallet Sports	Salle des Vijots
10 et 11 septembre 2016	Fête du village	Comité des Fêtes	Bords d'Allier
10 septembre 2016	Forum des associations	Municipalité	Salle des bords d'Allier
24 septembre 2016	Course cycliste	Municipalité	
25 septembre 2016	Virade de l'espoir	Amicale Laïque	Parcours / Salle Allier

Compte rendu du Conseil Municipal



LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/06/2016

Centre de loisirs – Tarifs sorties juillet/août 2016 – Gilles VOLDOIRE, Le Maire

Le centre de loisirs est ouvert durant l'été 2016 du 6 au 29 juillet et du 22 au 31 août 2016. Il est proposé de valider le tarif des sorties suivantes (en plus des tarifs de journée) :

- 11 euros pour le stage BMX à Lempdes,
- 4.70 euros pour la sortie piscine à Cournon,
- 6 euros pour le stage d'escrime.

Restauration scolaire - Appel d'offre – Gilles VOLDOIRE, Le Maire

Le système de restauration scolaire avait été modifié par délibération du 29 mai 2013. En effet, il avait été décidé de faire appel à une société pour la fourniture des denrées alimentaires. Le contrat signé avec la société API, offre retenue suite au marché public passé en juillet 2013, arrive à échéance en août 2016.

Afin de répondre au durcissement des normes d'hygiène en restauration scolaire, le Conseil municipal a décidé de faire livrer des repas en liaison froide dès la prochaine rentrée scolaire et de lancer un nouveau marché à procédure adaptée négocié, avec pour objet « Fournitures de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de Dallet » pour une mise en œuvre prévue dès septembre 2016. Les offres seront à remettre avant le 15 juillet 2016 à midi en Mairie de Dallet. Le dossier de candidature est téléchargeable sur la page de Dallet du site Internet www.muresallier.com ou peut être envoyé par mail ou voie postale sur simple demande au secrétariat (04.73.83.10.18 / mairie.dallet@gmail.com).

Schéma départemental de coopération intercommunale, SDCI – Arrêté préfectoral – Gilles VOLDOIRE, le Maire

La préfète du Puy-de-Dôme a pris un arrêté préfectoral en date du 30 mars 2016 formalisant la fusion de la Communauté de communes de Billom Saint Dier/Vallée du Jauron avec la Communauté de communes de Mur-ès-Allier.

Il est rappelé que :

- Le contenu de la loi NOTRE sur les nouveaux seuils de population des EPCI porte le minimum à 15.000 habitants,
- Les délibérations des communes appartenant à Mur-ès-Allier :
 - ✓ Chauriat, Pérignat et Saint Bonnet souhaitent intégrer le territoire de Billom Saint Dier/Vallée du Jauron,
 - ✓ Dallet et Mezel souhaitent intégrer Clermont Communauté,
- L'obligation d'une continuité territoriale pour les communes membres d'un EPCI,
- Le refus de la Communauté d'agglomération de Clermont de modifier son périmètre,
 - La délibération en date du 23 novembre 2015 et différentes prises de position du Conseil municipal de Dallet,
 - Les différentes démarches entreprises vers les services de l'Etat et vers le Président de Clermont Communauté.

Le conseil Municipal confirme sa position, émet un avis défavorable à l'arrêté de la préfète et réitère sa demande d'intégration à Clermont communauté.

Informations diverses

Chauffage église – Gilles VOLDOIRE, Le Maire

Une offre a été retenue pour réaliser l'installation du nouveau système de chauffage. Ces travaux pourraient débuter à l'automne 2016.

Syndicat du Bois de l'Aumône – Gilles VOLDOIRE, Le Maire

Une demande va être formulée auprès du SBA pour organiser une réunion publique à Dallet afin de présenter le nouveau système de collecte et le financement.

Plan Local d'Urbanisme, PLU – Réunion publique – Gilles VOLDOIRE, Le Maire

Une réunion publique aura lieu le mardi 28 juin 2016 à 18h00 afin de présenter le projet de zonage du futur document d'urbanisme qui ne sera qu'un document de travail. Cette réunion se tiendra dans la salle de la Fontaine.

Travaux réseaux du secteur Nord - Michel LENOIR, 3^{ème} Adjoint délégué aux travaux

Les travaux de remise à neuf des réseaux d'eaux usées, potable et pluviales ainsi que d'enfouissement des réseaux secs débuteront à l'automne 2016 sur la rue Antoine Besserve, l'impasse des Granges (1^{ère} et 2^{ème}), la rue des Granges, la rue des Fondudes, la rue du Pont Neuf, l'impasse du Courlis, la rue de l'Ancienne Forge et la rue des Cours Saintes.

Les propriétaires concernés par ces travaux ont été récemment avertis par lettre recommandée avec accusé de réception ; la commune a précisé qu'elle ne délivrerait aucune autorisation de branchement et par conséquent d'ouverture de voirie et ce durant une période de cinq ans à compter de la date de réception des ouvrages.

Des plans de circulation seront mis en place pendant toute la durée du chantier notamment pour les transports scolaires. En effet, dès septembre 2016 les arrêts de car situés au square Général de Gaulle et à la Tour seront supprimés pour la totalité de l'année scolaire.

TRANSPORT SCOLAIRE COLLEGE DE LEMPDES



Attention! Compte tenu de travaux, les seuls points de ramassage des enfants pour le collège Saint-Exupéry de Lempdes pour l'année scolaire 2016/2017 seront :

- le rond point du Maréchal Joffre
- et l'avenue de Compains

Ca se passe à Dallet

Bulletin municipal de la commune de Dallet
Place de la Halle 63111 DALLET Tél : 04 73 83 10 18

Directeur de publication :
Gilles VOLDOIRE

Mise en page et impression :
Mairie de Dallet
Photographies :
Mairie de Dallet
Tirages : 650 exemplaires
Dépôt légal : Octobre 2010

Gratuit

